

# Projet d'évaluation BAC GT 2022

L'évaluation de l'EPS au BAC GT

# Ordre du jour

- Le cadre commun et réglementaire des modalités d'évaluation du BAC GT session 2022.
- Présentation des tableaux de synthèse de la répartition des coefficients (40% de contrôle continu et 60% de contrôle terminal).
- L'évaluation de l'EPS au BAC GT : l'enseignement commun, optionnel et de spécialité.

# Cadre commun et réglementaire

<b>Textes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BO n° 30 du 29 juillet, note de service du 28-7-2021.</li> <li>• Guide de l'évaluation du 11-9-2021 : document de l'IGESR.</li> </ul>
<b>Cadre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une discipline donnée n'est évaluée que sous une forme unique, soit l'épreuve terminale, soit le CC.</li> <li>• 5 épreuves terminales =60%</li> <li>• 7 épreuves en contrôle continu : 40%</li> <li>• Construction de la note :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles de 1<sup>ère</sup> (coef 3) et de terminale (coef 3) : HG, LVA et B, Ens. scientifique en G et maths en T.</li> <li>✓ Moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles de 1<sup>ère</sup> : ES abandonné en terminale (coef 8).</li> <li>✓ Moyenne des notes de l'élève en 1<sup>ère</sup> (coef 1) et en terminale (coef 1) : EMC</li> <li>✓ <b>Moyenne des 3 CCF en classe de terminale (coef 6) : EPS</b></li> </ul> </li> <li>• Les enseignements optionnels (EO) : les coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires (en voie G: 1 EO max en 1<sup>ère</sup> et 2 EO possibles en terminale chacun coef 2 + 1 ou 2 LCA / en voie T : 2 EO possibles en 1<sup>ère</sup> et en terminale).</li> </ul>
<b>Principes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contrôle continu articule trois types d'évaluation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diagnostique : Connaître le niveau de l'élève. Cette évaluation ne rentre pas dans la moyenne de l'élève.</li> <li>✓ Formative : Situer et réguler les apprentissages de l'élève</li> <li>✓ Sommative : Attester le niveau de l'élève.</li> </ul> </li> <li>• Egalité de traitement : tous les élèves sont évalués sur les mêmes connaissances et compétences (même contrôle) et selon les mêmes règles de différenciation.</li> <li>• Les élèves en situation de handicap (notification MDPH) bénéficient d'aménagements prévus par les PAI, PAP...</li> <li>• L'évaluation porte sur les AFL des programmes dans une logique de progressivité des apprentissages des élèves.</li> <li>• Chaque évaluation portée dans la moyenne du CC a fait l'objet d'un temps d'apprentissage suffisant : entraînement.</li> <li>• Une évaluation explicite et critériée.</li> <li>• Robustesse des évaluations : au moins 3 évaluations par trimestre. Une épreuve de remplacement est possible et à l'appréciation de l'enseignant.</li> <li>• Diversité des types d'évaluation : orale, écrite, individuelle, collective, en classe, hors de la classe, devoirs communs, connaissances, tâches complexes...support BNS possible.</li> <li>• Contrat d'évaluation : Identifier les notes prises en compte et leurs poids (coefficient) dans la moyenne du CC.</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un projet d'évaluation (2 conseils d'enseignement d'une ½ journée) = politique d'évaluation du CC au sein d'un lycée (harmonisation et projet collectif).</li> <li>• Instances : réflexion en conseils d'enseignement, validation en conseil pédagogique et présentation en conseil d'administration (partie intégrante du projet d'établissement).</li> <li>• Projet porté à la connaissance des élèves et des parents.</li> <li>• Harmonisation des moyennes au sein de l'EPLE puis au niveau académique (CAHN).</li> <li>• Distinguer les notes dans les bulletins scolaires des moyennes portées dans le LSL (notes harmonisées comptant pour le CC).</li> </ul>

- Tableau pour des coefficients pour l'année 2022 (année transitoire)

	Voie générale			Voie technologique		
	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022
Enseignement de spécialité de 1re	5		5	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5		5	5
Enseignement moral et civique		1	1		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5	5		5
<b>Total</b>	<b>22,5</b>	<b>17,5</b>	<b>40</b>	<b>23,3</b>	<b>16,7</b>	<b>40</b>

Voie générale			Voie technologique		
Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle

Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales

Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1	16		16	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16	16		16
Grand oral	10		10	14		14
			<b>60</b>			<b>60</b>

Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales

Enseignement de spécialité de 1 <sup>re</sup>	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			<b>40</b>			<b>40</b>

<b>Tous enseignements obligatoires</b>			<b>100</b>			<b>100</b>
--	--	--	------------	--	--	------------

**Modalités d'évaluation BAC GT à compter de la session 2022**

<b>Textes de référence</b>	Décret du 27 juillet 2021 et Arrêté du 27 juillet 2021 Note de service du 28 juillet 2021			
<b>Composition de la note</b>	<p><b>Contrôle terminal : 60%:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Epreuves anticipées de Français: coef 10</li> <li>*Philosophie : coef 8</li> <li>*Les 2 spécialités : coef 16 chacune</li> <li>*Grand oral : coef 10.</li> </ul>	<p><b>Contrôle continu 40% portant sur les enseignements obligatoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*La spécialité suivie uniquement en 1ère : coef 8</li> <li>*HG/LV A et B/Enseignement scientifique en G et Maths et T, EPS : coef 6 chacun</li> <li>EMC : coef 2.</li> <li>*50% des coefficients affectés en 1ère et 50% en terminale (moyennes des moyennes).</li> <li>*Hormis l'EPS : évaluation CCF en terminale affectée d'un coef 6 (aménagement prévu pour les élèves SHN). Une application spécifique pour la saisie des moyennes (EPS NET) vers cyclades.</li> <li>*Session 2022 : année transitoire (conservation des notes de 1ère en 20/21 et pondération des coef).</li> <li>*ETLV en voie techno est reporté sur la LVA ou B.</li> <li>*Moyennes annuelles (arrondies au 10ème supérieur) validées lors du dernier conseil de classe (1ère et terminale) renseignées dans le LSL pour un transfert vers cyclades.</li> <li>*Mise en place d'une CAHN qui se réunit à la fin de chaque année du cycle terminal.</li> <li>*Redoublement: <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conservation des moyennes du CC de la classe de 1ère et de la 2nd terminale si redoublement en terminale.</li> <li>-Conservation des moyennes du CC uniquement de la 2nd terminale si interruption de la scolarité plus d'un an après l'échec au BAC (épreuve ponctuelle de rattrapage en EPLE de la spé non suivie en terminale).</li> <li>-Conservation des notes au choix des candidats si échec au BAC antérieurement à la session 2021 : dispense de la moyenne de spé non poursuivie en terminale et CC sur la 2nd terminale.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Contrôle continu portant sur les enseignements optionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Les coefficients s'ajoutent aux 40%.</li> <li>*Deux options maximum + LCA en latin et en Grec possible.</li> <li>*coefficient 2 pour chaque option.</li> <li>*En voie G : prise en compte des résultats d'une seule option en 1ère et des 2 en terminale.</li> <li>*En voie T : prise en compte des résultats des 2 options en 1ère et en terminale.</li> <li>*La moyenne des élèves s'établit sur la somme totale des coefficients.</li> </ul>	<p><b>Contrôle continu pour les candidats individuels : épreuves ponctuelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Sujets tirés d'une banque nationale numérique et sous l'autorité du ministre (notes de service définissant l'organisation de ces épreuves pour chacun des enseignements obligatoires).</li> <li>*Convocations et anonymat des candidats.</li> <li>* Deux modalités au choix du candidat : épreuves ponctuelles en 1ère et en terminale ou uniquement en terminale.</li> </ul>
<b>Organisation du contrôle continu pour les élèves sous statut scolaire</b>	<p><b>*Définition d'un projet d'évaluation:</b> -Elaboration d'un cadre d'évaluation (types d'évaluation, fréquence, référentiels...) en conseil d'enseignement (1/2 journées banalisées), puis validation en conseil pédagogique et présentation au conseil d'administration. Ce projet d'évaluation est porté à la connaissance des élèves et de leurs familles.</p> <p><b>*Absence de moyenne annuelle dûment justifiée dans un enseignement :</b> - organisation d'une épreuve ponctuelle au sein du lycée. -Au 1er trimestre de la classe de terminale, si la moyenne annuelle manquante est celle de 1ère. -A la fin de l'année de terminale, si la moyenne annuelle manquante est celle de terminale. -Les sujets de la banque nationale numérique peuvent être les supports de ces épreuves ponctuelles.</p> <p><b>*Aménagements et dispenses pour les élèves en situation de handicap</b> -Prise en compte des adaptations prévues par les dispositifs PAP, PAI et PPS.</p> <p><b>*Absence à une épreuve d'évaluation : le professeur juge s'il convient d'organiser une épreuve ponctuelle de remplacement (fréquence/robustesse de la moyenne annuelle) au sein de l'EPLE.</b> Préciser dans le projet d'évaluation le nombre de notes pour une moyenne représentative en dessous de laquelle une épreuve ponctuelle de remplacement peut s'organiser.</p> <p><b>*Principes à respecter pour le renseignement des livrets scolaires :</b> -Indiquer le niveau atteint et valoriser, l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès des élèves. -Préciser les connaissances, capacités acquises ou en cours d'acquisition et ce qu'il reste à acquérir en matière de compétence.</p>			

# L'évaluation de l'EPS au BAC GT

Types d'enseignement	1ère	Terminale
<p><b>Enseignement commun = CCF</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la session 2022 (année transitoire), la moyenne annuelle de 1<sup>ère</sup> est affectée d'un coefficient 5.</li> <li style="padding-left: 40px;">• <b>A partir de la session 2023 :</b></li> <li>• A compter de la session 2023, les évaluations de la classe de 1ère ne comptent pas dans le CC mais sont prises en compte pour l'orientation et Parcoursup.</li> <li>• Une évaluation et une formation qui relèvent d'au moins 2 CA.</li> <li>• L'évaluation porte sur les 3 AFL des programmes.</li> <li>• L'évaluation doit être explicite pour permettre à l'élève de situer ses apprentissages et ses progrès.</li> <li>• L'évaluation de l'AFL1= au moins 50%.</li> <li>• L'évaluation des AFL 2 et 3 = au moins 25% pour chacun d'eux.</li> <li>• Certaines évaluations formatives peuvent compter dans la moyenne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 CCF sur l'année de terminale (coefficient 5 en 2022 et coefficient 6 en 2023) sur convocation des candidats.</li> <li>• 3 CCF relevant de trois 3 APSA /3 CA différents.</li> <li>• Des référentiels collectifs au sein d'un EPLE validés par la CAHN (N-1) sur la base d'un référentiel national par CA.</li> <li>• Evaluation des 3 AFL des programmes.</li> <li>• Co-évaluation (enseignant de la classe + un extérieur).</li> <li>• Les notes harmonisées par la CAHN sont les notes retenues pour la certification au BAC (les notes du bulletin ne sont pas forcément les notes définitives).</li> <li>• Instances d'harmonisation académique (CAHN) et nationale (CNE).</li> <li>• Les notes proposées au CCF sont posées dans le bulletin.</li> </ul>

# L'évaluation de l'EPS au BAC GT

Types d'enseignement	1ère	Terminale
	<p align="center"><b>Principes communs sur le cycle terminal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation : notes des 3 trimestres ou des 2 semestres de chaque année.</li> <li>• L'évaluation porte sur les AFL des programmes dans au moins 2 CA et sur les AFL spécifiques à la partie théorique.</li> <li>• L'évaluation porte sur deux registres de compétence : pratiquer et réfléchir/thèmes d'étude.</li> <li>• L'évaluation sur l'année porte sur au moins 50% sur la pratique.</li> <li>• Pour la partie pratique : au moins 50% de la note porte sur l'AFL1 et au moins 25% sur les AFL2 et 3.</li> <li>• Les référentiels d'évaluation doivent être construits collectivement et intégrés au projet de l'enseignement optionnel.</li> <li>• Les évaluations doivent être lisibles et explicites pour les élèves.</li> </ul>	
<p align="center"><b>Enseignement optionnel</b></p>	<p>Pour la session 2022 (année transitoire), la moyenne annuelle (de tous les enseignements) de la classe de 1<sup>ère</sup> est affectée d'un coefficient 5 .</p> <p align="center"><b>A partir de la session 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coefficient 2.</li> <li>• La compétence « Enrichir et mettre en œuvre les liens entre un thème et une APSA » est évaluée sur une production d'élève (individuelle, collective, orale, écrite, séquence d'enseignement...)= 50% de la note finale.</li> <li>• Des évaluations intermédiaires et trimestrielles complètent la moyenne de l'élève dans la compétence réfléchir.</li> </ul>	<p>Pour la session 2022 (année transitoire), la moyenne annuelle de l'option est affectée d'un coefficient 2.</p> <p align="center"><b>A partir de la session 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coefficient 2 (si option suivie uniquement en terminale) ou 4 (si option suivie en 1<sup>ère</sup> et terminale).</li> <li>• La compétence relative à la réflexion liant pratique personnelle et thème d'étude est évaluée par 2 professeurs sur une prestation orale de l'élève= 2/3 de la note de l'année.</li> <li>• Présentation individuelle : 15' dont 5' d'exposé.</li> <li>• Présentation collective : 20' dont 8' d'exposé.</li> <li>• Supports : carnet de suivi et d'entraînement.</li> <li>• Des évaluations intermédiaires et trimestrielles complètent la moyenne de l'élève dans la compétence réfléchir.</li> </ul>



# L'évaluation de l'EPS au BAC GT

Types d'enseignement	1ère	Terminale
<p><b>Enseignement de spécialité (EPPCS)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation de la performance : 2 APSA / 2 CA différents.</li> <li>• Evaluation d'un projet collectif.</li> <li>• Evaluation des connaissances sur les 3 thématiques du programme.</li> <li>• Evaluation des capacités à porter un point de vue sur une thématique (composition écrite), à décrire une prestation et à porter un regard critique sur sa propre pratique.</li> <li>• Evaluation équilibrée dans les 3 registres de compétence (pratiquer, analyser et commenter).</li> <li>• Pour les élèves qui ne poursuivent pas en terminale, la moyenne annuelle sera affectée d'un coefficient 8 qui comptera pour la session 2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de l'élève à l'épreuve terminale :</li> <li>• Pratique de 5 APSA / 5 CA.</li> <li>• Epreuve écrite : exposé oral, synthèses écrites, devoirs sur table = analyser.</li> <li>• Commenter une prestation physique : repérer des séquences pertinentes, cadre d'analyse d'une prestation physique, présentation écrite ou orale.</li> </ul>

# L'évaluation de l'EPS au BAC GT= Synthèse

Types d'enseignement	1ère	Terminale
Enseignement commun = CCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la session 2022 (année transitoire), la moyenne annuelle de 1<sup>ère</sup> est affectée d'un coefficient 5.               <ul style="list-style-type: none"> <li><b>A partir de la session 2023 :</b></li> </ul> </li> <li>Les évaluations de la classe de 1ère ne comptent pas dans le CC mais sont prises en compte pour l'orientation et Parcoursup.</li> <li>Une évaluation et une formation qui relèvent d'au moins 2 CA.</li> <li>L'évaluation porte sur les 3 AFL des programmes.</li> <li>L'évaluation doit être explicite pour permettre à l'élève de situer ses apprentissages et ses progrès.</li> <li>L'évaluation de l'AFL1= au moins 50%.</li> <li>L'évaluation des AFL 2 et 3 = au moins 25% pour chacun d'eux.</li> <li>Certaines évaluations formatives peuvent compter dans la moyenne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 CCF sur l'année de terminale (coefficient 5 en 2022 et coefficient 6 en 2023) sur convocation des candidats.</li> <li>3 CCF relevant de trois 3 APSA/3 CA différents.</li> <li>Des référentiels collectifs au sein d'un EPLE validés par la CAHN (N-1) sur la base d'un référentiel national par CA.</li> <li>Evaluation des 3 AFL des programmes.</li> <li>Co-évaluation (enseignant de la classe + un extérieur).</li> <li>Les notes harmonisées par la CAHN sont les notes retenues pour la certification au BAC (les notes du bulletin ne sont pas forcément les notes définitives).</li> <li>Instances d'harmonisation académique (CAHN) et nationale (CNE).</li> <li>Les notes proposées au CCF sont posées dans le bulletin.</li> </ul>
Enseignement optionnel	<b>Principes communs sur le cycle terminal :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'évaluation : notes des 3 trimestres ou des 2 semestres de chaque année.</li> <li>L'évaluation porte sur les AFL des programmes dans au moins 2 CA et sur les AFL spécifiques à la partie théorique.</li> <li>L'évaluation porte sur deux registres de compétence : pratiquer et réfléchir/thèmes d'étude.</li> <li>L'évaluation sur l'année porte sur au moins 50% sur la pratique.</li> <li>Pour la partie pratique : au moins 50% de la note porte sur l'AFL1 et au moins 25% sur les AFL2 et 3.</li> <li>Les référentiels d'évaluation doivent être construits collectivement et intégrés au projet de l'enseignement optionnel.</li> <li>Les évaluations doivent être lisibles et explicites pour les élèves.</li> </ul>	
	<p style="text-align: center;"><b>Principes communs sur le cycle terminal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la session 2022 (année transitoire), la moyenne annuelle (de tous les enseignements) de la classe de 1<sup>ère</sup> est affectée d'un coefficient 5.</li> <li><b>A partir de la session 2023 :</b></li> <li>L'évaluation : notes des 3 trimestres ou des 2 semestres de chaque année.</li> <li>L'évaluation porte sur les AFL des programmes dans au moins 2 CA et sur les AFL spécifiques à la partie théorique.</li> <li>L'évaluation porte sur deux registres de compétence : pratiquer et réfléchir/thèmes d'étude.</li> <li>L'évaluation sur l'année porte sur au moins 50% sur la pratique.</li> <li>Pour la partie pratique : au moins 50% de la note porte sur l'AFL1 et au moins 25% sur les AFL2 et 3.</li> <li>Les référentiels d'évaluation doivent être construits collectivement et intégrés au projet de l'enseignement optionnel.</li> <li>Les évaluations doivent être lisibles et explicites pour les élèves.</li> <li>Coefficient 2.</li> <li>La compétence « Enrichir et mettre en œuvre les liens entre un thème et une APSA » est évaluée sur une production d'élève (individuelle, collective, orale, écrite, séquence d'enseignement...)= 50% de la note finale.</li> <li>Des évaluations intermédiaires et trimestrielles complètent la moyenne de l'élève dans la compétence réfléchir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la session 2022 (année transitoire), la moyenne annuelle de l'option est affectée d'un coefficient 2.</li> <li><b>A partir de la session 2023 :</b></li> <li>Coefficient 2 (si option suivie uniquement en terminale) ou 4 (si option suivie en 1<sup>ère</sup> et terminale).</li> <li>Coefficient 2 ou 4.</li> <li>La compétence relative à la réflexion liant pratique personnelle et thème d'étude est évaluée par 2 professeurs sur une prestation orale de l'élève= 2/3 de la note de l'année.</li> <li>Présentation individuelle : 15' dont 5' d'exposé.</li> <li>Présentation collective : 20' dont 8' d'exposé.</li> <li>Supports : carnet de suivi et d'entraînement.</li> <li>Des évaluations intermédiaires et trimestrielles complètent la moyenne de l'élève dans la compétence réfléchir.</li> </ul>
Enseignement de Spécialité (EPPCS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation de la performance : 2 APSA/2 CA différents.</li> <li>Evaluation d'un projet collectif.</li> <li>Evaluation des connaissances sur les 3 thématiques du programme</li> <li>Evaluation des capacités à porter un point de vue sur une thématique (composition écrite), à décrire une prestation et à porter un regard critique sur sa propre pratique.</li> <li>Evaluation équilibrée dans les 3 registres de compétence (pratiquer, analyser et commenter).</li> <li>Pour les élèves qui ne poursuivent pas en terminale, la moyenne annuelle sera affectée d'un coefficient 8 qui comptera pour la session 2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation de l'élève à l'épreuve terminale :</li> <li>Pratique de 5 APSA/5 CA.</li> <li>Epreuve écrite : exposé oral, synthèses écrites, devoirs sur table= analyser.</li> <li>Commenter une prestation physique : repérer des séquences pertinentes, cadre d'analyse. d'une prestation physique, présentation écrite ou orale.</li> </ul>